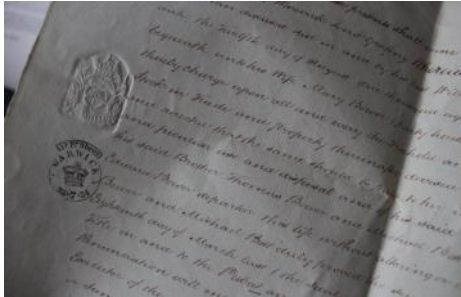


Histoire



Le nouveau concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse

La loi sur les jeux d'argent a contraint les cantons à adapter leurs législations cantonales et la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse.

Tous les cantons ont adhéré au nouveau concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Celui-ci sépare clairement, sur le plan juridique, l'organisme commun (politique) et l'accomplissement des tâches opérationnelles (exécution).